

RÉGLEMENTATION / ACCÈS PATINAGE LIBRE

Règles de sécurité

- Les enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte.
- Le port du casque protecteur est fortement recommandé pour les enfants de 10 ans et moins, ainsi que pour tous les patineurs débutants de tout âge.
- Les débutants utilisant des appuis pour patiner sur la surface glacée doivent être accompagnés d'un adulte.

Il est strictement défendu

- De se trouver sur la glace sans être chaussé de patins.
- De s'attarder ou flâner en bordure de la patinoire.
- De s'asseoir sur le bord de la bande.
- De boire, manger ou fumer sur la patinoire.
- De patiner avec quelqu'un sur le dos ou dans les bras.
- D'être sur la patinoire avec un traîneau.
- De se tirer ou se bousculer.
- De faire des courses ou patiner à des vitesses excessives.
- De freiner brusquement.
- De jeter des objets sur la patinoire.
- De patiner dans le sens contraire ou à reculons.
- De pratiquer des figures de patinage artistique ou de pratiquer le hockey.
- De faire la chaîne, jouer à la tague.
- D'apporter des rondelles et des bâtons de hockey.
- D'utiliser casque d'écoute, cellulaire ou appareil électronique portatif en patinant.
- Aucun entraînement dirigé ne sera toléré.

Fauteuils roulants et poussettes

- Les fauteuils roulants et les poussettes sont permis sous la responsabilité d'une personne de 15 ans et plus chaussée de patins.
- Les personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou accompagné d'enfants dans une poussette doivent longer la bande.
- Le port d'un casque protecteur est fortement recommandé pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant.
- Les enfants dans une poussette doivent être bien attachés.
- Les roues doivent être exemptes de saleté avant d'être mises en contact avec la glace, afin d'assurer la sécurité des autres patineurs.

MESURES SUPPLÉMENTAIRES EN LIEN AVEC LA COVID-19

- Maximum de 22 personnes par période. Inscription obligatoire.
- Chaque personne entrant dans l'infrastructure doit se laver les mains à la station de lavage identifiée.
- Les participants pourront arriver 10 minutes maximum avant le début de l'activité.
- Les participants doivent présenter une preuve de résidence à l'arrivée.
- Les participants doivent arriver habillés et devront chausser leurs patins sur le banc des joueurs.
- Les participants doivent quitter l'infrastructure *immédiatement* après l'activité, et ce en respectant les directives.
- Les accompagnateurs devront attendre à l'extérieur du Complexe sportif.
- Les toilettes, douches et vestiaires ne sont pas accessibles.
- Les participants doivent apporter leurs bouteilles d'eau.
- Les participants doivent limiter les contacts et maintenir une distance constante de deux (2) mètres entre les patineurs.
- Toute personne présentant des symptômes liés à la COVID-19 et celles atteintes de maladies chroniques ou immunosupprimées doivent rester à la maison.

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures se réserve le droit de fermer la patinoire en tout temps, et ce, sans préavis. Nous demandons aux adultes de développer le sens civique des plus jeunes en les invitant à respecter les règlements en vigueur, et ce, afin que tous puissent tirer le maximum de bénéfices du patinage libre.

Tout manquement à ces règles de sécurité pourrait entraîner une exclusion individuelle ou collective de la patinoire.